

République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes-le-Comte  
Communauté de Communes du Sud-Artois  
**Commune de Foncquevillers**

## Procès-Verbal

### Séance du Conseil Municipal du 7 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

**Présents** : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine.

**Absent excusé** : M. SOYEZ Guillaume qui a donné procuration à M. DELADERIERE Jean-Michel.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 9
- Procuration : 1

**Date de la convocation** : 02/11/2023 - **Date d'affichage** : 02/11/2023

**A été nommée secrétaire** : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que neuf conseillers sont présents. Monsieur SOYEZ Guillaume est absent excusé et a donné procuration à Monsieur DELADERIERE Jean-Michel.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h16.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

#### **L'ordre du jour sera le suivant :**

- 1 / Validation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil du 19 septembre 2023.**
- 2/ Délibération travaux terrain de foot.**
- 3/ Point sur les colis des aînés.**
- 4/ Organisation de la cérémonie du 11 novembre.**
- 5/ Questions diverses.**

## **1/ Validation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil du 19 septembre 2023 :**

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le PV.

**Vote POUR 8 - ABSTENTION 2 (M. GONS Gaylord, M. MOITREL Antoine) - CONTRE 0**

Concernant la surtaxation 2024 - Le plan ne correspond pas aux attentes de Monsieur le Maire, celui-ci va être revu lors d'une réunion des membres de la Commission.

Suite à la démission de l'agent de l'APC, une seule personne a candidaté. Elle a pris ses fonctions le 22 septembre 2023 en CDD de six mois.

Monsieur CORBISEZ Jean-Pierre et Madame APOURCEAU-POLY Cathy ont été réélus sénateur et sénatrice lors des dernières élections.

Les propriétaires de la maison en construction Chemin de Bienvillers ont émis des observations sur le manque de trottoir et l'évacuation des eaux. Il convient, dans un 1<sup>er</sup> temps, de contrôler leur PC.

## **2/ Délibération travaux terrain de foot :**

Lors du vote du budget 2023, une somme de 30 000 € a été allouée à ces travaux comprenant l'installation de deux bungalows de 35 m<sup>2</sup> chacun, la pose d'une main courante, la réfection de la pelouse.

Des devis auprès des entreprises COLAS, ID VERDE et PINSON ont été demandés, le prix reste élevé.

La demande initiale prévoyait un décaissement, un décapage, un nivellement, l'installation des 2 buts, les filets pare-ballons, la main courante, de 2abri-touches.

Les longrines ont été coulées afin d'installer les bungalows, les gaines pour l'électricité et l'eau ont été également passées.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **3/ Point sur les colis des aînés :**

7 personnes sont placées - 4 personnes ont refusé sur 78.

Madame Balavoine passe dans chaque maison afin de recueillir les choix de chaque aîné.

Un panier identique comprenant 15 produits avec entrée, viande, dessert et boisson.

Le colis le plus cher est de 54 €.

Pour les personnes en maison de retraite, un panier de produits d'hygiène leurs sera amené.

Les commandes doivent être envoyées pour le 15 novembre.

Les Amis Réunis organisent la fête de Noël le dimanche 10 décembre à la salle des fêtes.

La distribution des colis aura lieu le samedi 16 décembre.

Des bonbons seront donnés aux enfants qui viendront à la rencontre du char de Noël.

Les colis seront préparés à la salle des fêtes ainsi que le chocolat chaud et le vin chaud.

#### 4/ Organisation de la cérémonie du 11 Novembre :

Les Anciens Combattants prévoient 2 gerbes - Voir avec Alain.  
2 Discours à lire ainsi que la liste des soldats et civils morts pour la France.  
Rassemblement devant la Mairie à 11h15 et défilé à 11h30.

#### 5 / Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part qu'il a prévu une commande de drapeaux :  
2 drapeaux Français - 1 drapeau Européen - 1 drapeau Français avec le blason de  
Foncquevillers - 1 drapeau Anglais.

Le SIFG2HP a un nouveau Président, Monsieur LAGNIEZ Christophe.

L'Entreprise BAILLET a donné deux factures - une pour le Comité des Fêtes et  
une pour les Amis Réunis.

Monsieur Blondiaux rappelle qu'il faut penser aux aides énergies. Monsieur  
Deladerière précise que le courrier sera donné avant la fin d'année.

Monsieur Soyez a demandé pour reprendre le chemin en limite de Foncquevillers  
et Gommecourt-Hébuterne - Beau sentier pédestre. Monsieur Demailly a déjà effectué  
des analyses préalables, des démarches sont encore à réaliser pour définir l'emprise du  
chemin et rencontrer les propriétaires voisins qui l'occupent.

Pour les travaux du parking du cimetière et du terrain de Foot - une subvention  
de 20 % du montant des travaux HT a été octroyée par le Conseil Départemental au titre  
du FARDA et une participation de 15 000 € au niveau des Amendes de Police.

Le café brocante "Laurie'Ginale" n'a pas encore de chauffage. Monsieur le Maire  
propose d'acheter des radiateurs électriques et de les installer. Un coût de 800 € pour 3  
radiateurs de 2000 Watts.

Monsieur Deladerière informe les conseillers que la société qui vend des  
autolaveuses propose un essai de démonstration lorsque des commerciaux seront dans  
la région. Coût HT de 1 500 €.

Monsieur Demailly voit les prix auprès de la Société VIVIER.

L'installation des décorations de Noël se fera le 2 décembre dès 8h30.

Voir pour les dates de la préparation du char de Noël et l'installation des  
poubelles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h55.  
La date de la prochaine réunion n'est pas fixée.

Fait en mairie, le 07/11/2023

Le Maire,  
Christophe LAGNIEZ



